



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CHANAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Biziât. Elle est disponible sur le site internet de la commune : www.biziat.fr

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Il est conforme au compte de gestion édité par le comptable du trésor.

Les résultats 2020 s'établissent ainsi :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Total</i>
Recettes	- €	- €	- €
Dépenses	50 104.34 €	421.76 €	50 526.10 €
Résultat de l'exercice	- 50 104.34 €	- 421.76 €	- 50 526.10 €
Résultat antérieur	100 419.12 €	57 053.86 €	157 472.98 €
Solde d'exécution	50 314.78 €	56 632.10 €	106 946.88 €
RAR recettes	- €	- €	- €
RAR dépenses	- €	- €	- €
Résultat d'ensemble	50 314.78 €	56 632.10 €	106 946.88 €

En section de fonctionnement, les dépenses sont constituées de charges à caractère général composées du remboursement des intérêts d'emprunt.

En section d'investissement les dépenses sont constituées du remboursement du capital de l'emprunt.

Dette

<i>Objet de la dépense</i>	<i>Annuités 2020</i>	<i>Capital restant dû au 31/12/2020</i>
Acquisition des terrains	50 526,10 €	50 314,78 €

A BIZIAT, Le 2 avril 2021

Le Maire,
Guillaume AGATY

